

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

# Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission:

### Présidence

M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

### Vice-présidence

Mme Valérie Patreau Arrondissement d'Outremont

#### Membres

Mme Caroline Braun Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin Arrondissement de Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville

M. Enrique Machado Arrondissement de Verdun

*Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine* 

M. Sylvain Ouellet Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

## Le 16 mai 2022

# Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

### Mandat SMCE227360001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 \$, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 \$ + variation des quantités 954 795,90 \$) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau Vice-présidente ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce Secrétaire recherchiste

### Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### Mandat SMCE227360001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 \$, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 \$ + variation des quantités 954 795,90 \$) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. D'entrée de jeu, ils ont expliqué que celui-ci porte sur la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture et la livraison d'enrobés bitumeux à chaud dans le cadre des travaux en régie effectués par les 19 arrondissements pour les réparations de chaussées pour les années 2022 à 2025. Le contrat a été scindé en deux lots pour les saisons estivale et hivernale.

L'appel d'offres associé à ce contrat a été publié sur une période de 31 jours entre le 7 février et le 10 mars 2022. Un addenda a été émis au cours de la période de sollicitation afin de répondre à une question de l'un des quatre preneurs du cahier des charges. Trois soumissions ont été reçues par le Service de l'approvisionnement, qui a procédé à leur analyse en ajustant les prix unitaires soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville

lorsqu'elle effectue la cueillette à l'usine. Au terme de cette analyse, la conclusion de trois ententes-cadres avec deux des firmes soumissionnaires a été recommandée, dont l'un en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'impact de la position géographique des soumissionnaires sur les prix proposés et sur la possibilité que la Ville puisse envisager fournir elle-même, éventuellement, l'asphalte nécessaire au type de travaux visés, dans un objectif de réduction des coûts. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

### Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent :

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227360001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.